

Fiche de Données de Sécurité
Selon Règlement (CE) 1907/2006



1884 1-Pentanol

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Dénomination:

1-Pentanol

Synonyme:

Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119491284-34-XXXX

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:

Pour usages de laboratoire, analyse, recherche et chimie fine.

1.3 Identification de la société ou compagnie:

PANREAC QUIMICA S.L.U.

C/Garraf 2

Polígono Pla de la Bruguera

E-08211 Castellar del Vallès

(Barcelona) Espagne

Tel. (+34) 937 489 400

e-mail: product.safety@panreac.com

1.4 Téléphone d'urgence:

Número unique d'appel téléphonique d'urgence: 112 (UE)

Tel.: (+34) 937 489 499

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange.

Classification Règlement (CE) n° 1272/2008.

Flam. Liq. 3

Acute Tox. 4

STOT SE 3

Skin Irrit. 2

Symboles de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/ antidéflagrant.

P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans Directive 94/62/CE ou 2008/98/CE.

Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE).

Xn Nocif

R37/38

R20

R10

Pour le texte complète des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

3. Composition/informations sur les composants

Dénomination: 1-Pentanol

Formule: C₅H₁₂O M.= 88,15 CAS [71-41-0]

Numéro CE (EINECS): 200-752-1

Número d'indice CE: 603-200-00-1

Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119491284-34-XXXX

4. Premiers secours

4.1 Indications générales:

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

4.2 Inhalation:

Transporter la personne à l'air libre. En cas d'asphyxie, procéder à la respiration artificielle.

4.3 Contact avec la peau:

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés.

4.4 Yeux:

Laver à grande eau en gardant les paupières soulevées. Recourir à l'assistance d'un médecin.

4.5 Ingestion:

Boire beaucoup d'eau. Provoquer des vomissements. Recourir à l'assistance d'un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction appropriés:**

Eau. Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Poudre sèche.

5.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Ne sont pas connues.

5.3 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Inflammable. Conserver éloigné de sources d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, et peuvent donc se déplacer au niveau du sol. Peut former des mélanges explosifs avec l'air.

5.4 Conseils aux pompiers:

Vêtements et chaussures adéquates.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Ne pas inhaler les vapeurs. Apporter une aération appropriée.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas permettre le passage aux égouts. Eviter la contamination du sol, des eaux et des égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ramasser avec des matériaux absorbants (Absorbant Général Panreac, Kieselguhr, etc...) ou à défaut, avec de la terre ou du sable secs et déposer dans des conteneurs pour résidus pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau.

7. Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Sans indications particulières.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Récipients bien fermés. Dans un local bien aéré. Éloigné de sources d'ignition et de chaleur.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Contrôles de l'exposition:

Garantir une bonne aération et la rénovation de l'air du local.

8.2 Paramètres de contrôle:

: Données non disponibles.,

8.3 Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs/aérosols, utiliser un équipement respiratoire approprié.

8.4 Protection des mains:

Utiliser des gants appropriés

8.5 Protection des yeux/du visage:

Utiliser des lunettes appropriées.

8.6 Mesures d'hygiène particulières:

Oter les vêtements contaminés. Utiliser des vêtements de travail appropriés. Se laver les mains et le visage avant les pauses et après avoir terminé le travail.

8.7 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Remplir les engagements au titre de la législation locale relative à la protection de l'environnement.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect: Liquide

Couleur: incolore

Granulométrie: N/A

Odeur: Caractéristique.

pH:

N/A

Point de fusion/point de congélation: -79 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 138 °C

Point d'éclair: 48 °C

Inflammabilité (solide, gaz):

N/A

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité: 10,5 % (v) / 1,3 % (v)

Pression de vapeur: 3 hPa (20 °C)

Densité de vapeur: N/A

Densité relative: (20/4) 0,816

Solubilité: 27 g/l dans eau (20 °C)

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

N/A

Température d'auto-inflammabilité: 300 °C

Température de décomposition: N/A

Viscosité cinématique: N/A

Viscosité dynamique: 3,68 mPa.s (20 °C)

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions à éviter:

Températures élevées.

10.2 Matières incompatibles:

Métaux alcalins. Métaux alcalino-terreux. Agents oxydants.

10.3 Produits de décomposition dangereux:

Ne sont pas connues.

10.4 Stabilité chimique:

Les gaz/vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

11. Information toxicologique:

11.1 Toxicité aiguë:

LD50 oral rat : 2.200 mg/kg

LD50 skn rbt : 3.600 mg/kg

LC L0 inh rat : 14000 mg/m³ 6h

LD50 ipr mus : 970 mg/kg

11.2 Effets dangereux pour la santé:

Par inhalation des vapeurs: Irritation des voies respiratoires. En contact avec la peau: Irritations légers Par contact oculaire: Irritations Par absorption de grandes quantités: Peut provoquer effets sur le système nerveux central maux de tête étourdissement narcose D'autres caractéristiques dangereuses ne sont pas à écarter. Observer les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

12. Information Ecologique

12.1 Toxicité :

- Test EC50 (mg/l):

Bactéries (Photobacterium phosphoreum) 393 mg/l

Classification :

Fort. tox.

Algues (Sc. quadricauda) 280 mg/l

Classification :

Fort. tox.

Crustacés (Daphnia Magna) 440 mg/l

Classification :

Fort. tox.

Poissons 470 mg/l

Classification :

Fort. tox.

- Milieu récepteur:

Risque pour le milieu aquatique

Moyen

Risque pour le milieu terrestre

Bas

- Observations:

Ecotoxicité aiguë en fonction de la concentration du déversement.

12.2 Persistance et dégradabilité :

- Test:

- Classification sur dégradation biotique:

DBO5/DCO

Biodégradabilité

- Dégradation abiotique selon pH:

- Observations:

Données non disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

- Test:

- Bioaccumulation:

Risque

- Observations:

Données non disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol :

Données non disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :

Données non disponibles.

12.6 Autres effets néfastes:

Produit peu polluant.

Ne pas faire pénétrer dans les sols et les nappes aquifères.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leur traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

2001/573/CE: Décision du Conseil du 23 juillet 2001 modifiant la décision 2000/532/CE de la Commission en ce qui concerne la liste de déchets. Directive 91/156/CEE du Conseil du 18 mars 1991 modifiant la directive 75/442/CEE relative aux déchets.

13.2 Conditionnements contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

14. Informations relatives au transport

Terrestre (ADR):

Dénomination technique: PENTANOLS

UN 1105 Classe: 3 Groupe d'emballage: III (D/E)

Maritime (IMDG):

Dénomination technique: PENTANOLS

UN 1105 Classe: 3 Groupe d'emballage: III
Aérien (ICAO-IATA):
Dénomination technique: Pentanol
UN 1105 Classe: 3 Groupe d'emballage: III
Instructions de l'emballage: CAO 366 PAX 355

15. Informations réglementaires

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

16. Autres informations

Autres conseils de prudence

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P261 Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.

P264 Se laver...soigneusement apres manipulation.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment a l'eau et au savon.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un medecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

P370+P378 En cas d'incendie: utiliser pour l'extinction.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

Étiquetage (65/548/CEE ou 1999/45/CE)

Phrases R:	R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau. R20 Nocif par inhalation. R10 Inflammable.
Phrases S:	S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Version et date de révision: 5 17.04.2013

Date d'édition: 17.04.2013

Par rapport à la révision précédente, des modifications se sont produites dans les paragraphes: 3

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.